REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° 1_98

OBJET :

CADRE DE VIE – COMMERCE – ARTISANAT – DEVELOPPEMENT DURABLE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020 –** 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 10 décembre 2020 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 29 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :
Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20201217-1_98-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2020
Affichage : 18/12/2020

CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Jacky BARRAUD, adjoint au maire, en charge de l'urbanisme, du logement et des jardins familiaux expose à l'assemblée :

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 12 novembre dernier et entre le 24 octobre 2020 et le 30 novembre 2020, 17 DIA ont été déposées et 21 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance**.**

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 18 décembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN